



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA COHESION SOCIALE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Obtenir le CAFDES, c'est possible avec la VAE.

Paris, le 8 décembre 2010 – Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou service d'intervention sociale (CAFDES) est un diplôme d'Etat de niveau I attestant des compétences nécessaires pour diriger un ou plusieurs établissements sociaux et médico-sociaux. Il est reconnu depuis de nombreuses années, comme le diplôme de référence du secteur social et médico-social.

A l'instar des 13 autres diplômes de travail social, le CAFDES a fait l'objet d'un important chantier de rénovation (décret n°2007-577 du 19 avril 2007) visant à mieux identifier les activités et les compétences exigées par la fonction de directeur d'établissement et à permettre son accès par la validation des acquis de l'expérience (VAE), selon l'objectif introduit par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002.

Cette ouverture du CAFDES à la VAE permettait en effet de poursuivre trois objectifs :

- Reconnaître et valoriser les compétences acquises par l'expérience ;
- répondre aux besoins croissants de qualification des directeurs et promouvoir les parcours professionnels et la mobilité ;
- favoriser la professionnalisation du secteur et la fidélisation des salariés.

Véritable levier de progression et de reconnaissance, la VAE pour le CAFDES intéresse tant les professionnels faisant fonction de directeur que ceux désireux de le devenir dans le cadre d'une reconversion.

L'EHESP s'est vue confier par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) la gestion de la VAE du CAFDES et la délivrance du diplôme (elle assurait d'ores et déjà le suivi de la formation). Elle a su relever le défi de cette nouvelle mission, tant sur les plans organisationnel et quantitatif.

La VAE pour le CAFDES : un dispositif récent et une demande toujours croissante

Dès son ouverture en 2008, le dispositif VAE pour le CAFDES a connu un fort engouement : 1115 candidats se sont fait connaître auprès de l'EHESP cette année là. Depuis, ce sont 4871 demandes qui ont été enregistrées (*chiffres cumulés au 30 septembre 2010*), auxquelles un livret de recevabilité (*livret 1*) a été adressé.

Sur l'ensemble de ces demandes, 2126 candidats ont effectivement déposé leur candidature (livret 1) et 1845 (soit 85% des candidats) ont reçu une décision de recevabilité favorable leur permettant ainsi de poursuivre la démarche. 548 candidats l'ont menée à terme en se présentant à l'entretien avec le jury de validation.

A l'issue de la procédure, 428 candidats ont obtenu tout ou partie du CAFDES (152 validations totales et 276 validations partielles). Parmi les candidats présentés au jury : 46 % sont des femmes, près de 76 %

exerçaient ou avaient exercé des fonctions de direction, ce qui signifie que 24 % ont valorisé d'autres fonctions.

Ce dispositif apparaît donc clairement comme une voie alternative à la formation. La souplesse de la VAE CAFDES permet un parcours adapté aux aptitudes des différents professionnels prêts à faire la démonstration de leurs compétences.

L'ambition de l'EHESP est d'accueillir tous les candidats répondant aux critères de recevabilité et surtout de les aider à aller jusqu'au bout de leur démarche.

Un fonctionnement souple : une recevabilité continue et 3 sessions de jury par an

Les professionnels intéressés par la validation des acquis de l'expérience pour le CAFDES peuvent retirer un dossier auprès de l'EHESP puis le retourner complété à tout moment. Les dossiers sont enregistrés quotidiennement par l'école.

Dès que la décision de recevabilité favorable est notifiée au candidat, il reçoit le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2). Ce document sert de support à la décision du jury qui se réunit trois fois par an, en février, mai et septembre. Un candidat peut ainsi se voir décerner le CAFDES en moins d'un an.

Tout au long de sa démarche, le candidat peut bénéficier de conseils de l'EHESP, qui l'aide à valoriser au mieux son parcours professionnels et ses expériences.

Représentatif et formé : un jury à la légitimité renforcée.

Dès 2008, 120 membres de jury ont été recrutés sur dossier de candidature : ¼ de personnes qualifiées, ¼ d'employeurs, ¼ de salariés et ¼ de formateurs.

Tous se sont volontairement inscrits dans une démarche de formation continue obligatoire proposée par l'EHESP et se sont engagés pour au moins 3 ans. Ils ont à ce titre bénéficié après leur recrutement :

- d'une formation visant à créer une culture commune autour de la déontologie, de l'évaluation et la validation des compétences et de la conduite de l'entretien de jury;
- de séminaires qui viennent régulièrement interroger et éclairer les pratiques du jury.

Pour l'année 2011, l'EHESP souhaite renforcer la formation des présidents des jurys. Un séminaire, qui leur sera totalement dédié, se tiendra en janvier prochain.

Des informations plus détaillées sur le CAFDES et la VAE pour le CAFDES sont disponibles sur www.ehesp.fr

Contacts EHESP Nathalie Cavagni - Direction de la communication Tél : 02 99 02 28 60 Courriel : nathalie.cavagni@ehesp.fr Corinne Salmon - Service de la validation des acquis Tél : 02 99 02 27 00 Courriel : corinne.salmon@ehesp.fr	Contacts DGCS Stéphane Luçon-Idrac – Pôle de communication Tél : 01 40 56 45 09 Courriel : stephane.lucon-idrac@social.gouv.fr Fabienne Debau, Sous-direction des professions sociales, de l'emploi et des territoires. Tél : 01 40 56 62 85 Courriel : fabienne.debaux@social.gouv.fr
---	--